

CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE JACQUES DOUCET

8, place du Panthéon - 75005 Paris / ☎ : 01 44 41 97 90 / 📠 : 01 43 29 12 09 / ✉ : doucet@bljd.sorbonne.fr

CONTRAT DE PRÊT

Entre les soussignés :

La Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, 8 place du Panthéon, 75005 - Paris,
représentée par sa directrice, Madame Isabelle DIU, ci-dessous dénommée « le prêteur »

et

Nom :
adresse :
représenté par, ci-dessous dénommé « l'emprunteur »

Il est convenu ce qui suit :

La Bibliothèque littéraire Jacques Doucet consent le prêt d'œuvres à
dans les conditions suivantes :

Exposition

Titre :
Lieu :
Date :
Organisateur :
Direction scientifique :
Direction administrative :

En vue de cette exposition, la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet prêtera les pièces dont la liste est
annexée au présent contrat.

Les organisateurs de l'exposition s'interdisent tout transfert des œuvres dans un autre établissement.

Crédit

Termes devant figurer sur le cartel, au catalogue et dans toutes les publications liées à l'exposition :
Chancellerie des Universités de Paris - Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, Paris.

Photographie et reproduction

Les photographies de sécurité nécessaires seront exécutées aux frais de l'emprunteur. La facture pro-forma
de ces reproductions sera réglée avant l'exécution des travaux. Si le paiement n'est pas arrivé à la date fixée
dans la lettre accompagnant la facture, le prêt sera remis en question.

Pour les œuvres protégées au titre de la propriété intellectuelle ou artistique, l'emprunteur devra recueillir
l'autorisation de présentation et de reproduction auprès des auteurs ou artistes, des ayants droit ou des
organismes les représentant.

La publication et la diffusion de ces reproductions sont soumises à autorisation préalable de la Bibliothèque
littéraire Jacques Doucet et au paiement d'une redevance d'utilisation.

Les organisateurs de l'exposition ne pourront autoriser sa photographie, sa reproduction ou diffusion
pendant la durée de l'exposition.

Assurance

Les pièces seront assurées clou à clou par l'emprunteur auprès d'une compagnie d'assurance compétente en matière d'œuvres d'art et documents graphiques, pour la valeur indiquée par le prêteur.

Une attestation d'assurance devra être remise au prêteur avant le départ des œuvres ou des documents prêtés.

Les valeurs d'assurances devront rester confidentielles.

Transport

L'organisation du transport relève de la responsabilité de l'emprunteur. Tous les frais d'emballage et de transport aller/retour seront assurés, **aux frais de l'emprunteur, par une société spécialiste du transport d'œuvres d'art et de documents graphiques**, agréée par la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet. L'emprunteur s'engage à supporter les frais de toute nature occasionnés par le prêt, notamment les assurances, les conséquences de vols, pertes et dégradations.

Pour les prêts à des expositions programmées hors du territoire français, les coordonnées de l'entreprise de transport choisie pour assurer le transport des œuvres devra être communiquée à la bibliothèque au moins **six à huit semaines avant la date de transport prévue** afin de permettre le dépôt dans les délais auprès des services de l'Etat des demandes de sortie du territoire des œuvres prêtées.

Lors de l'enlèvement et du retour des œuvres, un constat d'état des pièces empruntées sera effectué entre le prêteur et l'emprunteur.

Les pièces seront convoyées à l'aller et au retour (accompagnement, mise en place et démontage) par un conservateur de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet. Les frais de déplacement (transport, hôtel, per diem de 75€) du convoyeur seront pris en charge par l'emprunteur, pendant toute la durée de l'installation/désinstallation des pièces prêtées.

Présentation

Les ouvrages reliés seront présentés sur un berceau spécialement confectionné, portant les plats et le dos, avec une ouverture maximale de 90°. Des bandes de papier neutre ou de mylar pourront être utilisées pour maintenir l'ouverture des plats.

Les pièces non encadrées ou de petit format seront obligatoirement placées sous vitrines.

La présentation des pièces encadrées ou encapsulées sera effectuée aux frais de l'emprunteur.

L'emprunteur devra sécuriser les cadres par des pattes d'accrochage vissées au mur ou par tout autre dispositif de sûreté approprié. Tous les éléments ajoutés au moment de l'installation des pièces devront être retirés avant leur réemballage.

Dans le local d'exposition comme dans les réserves, l'emprunteur s'engage à maintenir une humidité relative comprise entre 45 et 60 % et une température comprise entre 16 et 20°.

Gratuité

L'emprunteur s'engage à assurer la gratuité d'accès à son exposition aux membres de « Doucet Littérature », l'Association des Amis de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, sur présentation de leur carte de membre et d'une pièce d'identité.

Catalogue

Trois exemplaires du catalogue seront adressés à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le

Pour la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet
Le Directeur

Pour l'Emprunteur
Nom et fonction du signataire

Exemplaire pour la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet

CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE JACQUES DOUCET

8, place du Panthéon - 75005 Paris / ☎ : 01 44 41 97 90 / 📠 : 01 43 29 12 09 / ✉ : doucet@bljd.sorbonne.fr

CONTRAT DE PRÊT

Entre les soussignés :

La Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, 8 place du Panthéon, 75005 - Paris,
représentée par sa directrice, madame Isabelle DIU, ci-dessous dénommée « le prêteur »

et

Nom :
adresse :
représenté par, ci-dessous dénommé « l'emprunteur »

Il est convenu ce qui suit :

La Bibliothèque littéraire Jacques Doucet consent le prêt d'œuvres à
dans les conditions suivantes :

Exposition

Titre :
Lieu :
Date :
Organisateur :
Direction scientifique :
Direction administrative :

En vue de cette exposition, la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet prêtera les pièces dont la liste est
annexée au présent contrat.

Les organisateurs de l'exposition s'interdisent tout transfert des œuvres dans un autre établissement.

Crédit

Termes devant figurer sur le cartel, au catalogue et dans toutes les publications liées à l'exposition :
Chancellerie des Universités de Paris - Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, Paris.

Photographie et reproduction

Les photographies de sécurité nécessaires seront exécutées aux frais de l'emprunteur. La facture pro-forma
de ces reproductions sera réglée avant l'exécution des travaux. Si le paiement n'est pas arrivé à la date fixée
dans la lettre accompagnant la facture, le prêt sera remis en question.

Pour les œuvres protégées au titre de la propriété intellectuelle ou artistique, l'emprunteur devra recueillir
l'autorisation de présentation et de reproduction auprès des auteurs ou artistes, des ayants droit ou des
organismes les représentant.

La publication et la diffusion de ces reproductions sont soumises à autorisation préalable de la Bibliothèque
littéraire Jacques Doucet et au paiement d'une redevance d'utilisation.

Les organisateurs de l'exposition ne pourront autoriser sa photographie, sa reproduction ou diffusion
pendant la durée de l'exposition.

Assurance

Les pièces seront assurées clou à clou par l'emprunteur auprès d'une compagnie d'assurance compétente en matière d'œuvres d'art et documents graphiques, pour la valeur indiquée par le prêteur.

Une attestation d'assurance devra être remise au prêteur avant le départ des œuvres ou des documents prêtés.

Les valeurs d'assurances devront rester confidentielles.

Transport

L'organisation du transport relève de la responsabilité de l'emprunteur. Tous les frais d'emballage et de transport aller/retour seront assurés, **aux frais de l'emprunteur, par une société spécialiste du transport d'œuvres d'art et de documents graphiques**, agréée par la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet. L'emprunteur s'engage à supporter les frais de toute nature occasionnés par le prêt, notamment les assurances, les conséquences de vols, pertes et dégradations.

Pour les prêts à des expositions programmées hors du territoire français, les coordonnées de l'entreprise de transport choisie pour assurer le transport des œuvres devra être communiqué à la bibliothèque au moins **six à huit semaines avant la date de transport prévue** afin de permettre le dépôt dans les délais auprès des services de l'Etat des demandes de sortie du territoire des œuvres prêtées.

Lors de l'enlèvement et du retour des œuvres, un constat d'état des pièces empruntées sera effectué entre le prêteur et l'emprunteur.

Les pièces seront convoyées à l'aller et au retour (accompagnement, mise en place et démontage) par un conservateur de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet. Les frais de déplacement (transport, hôtel, per diem de 75€) du convoyeur seront pris en charge par l'emprunteur, pendant toute la durée de l'installation/désinstallation des pièces prêtées.

Présentation

Les ouvrages reliés seront présentés sur un berceau spécialement confectionné, portant les plats et le dos, avec une ouverture maximale de 90°. Des bandes de papier neutre ou de mylar pourront être utilisées pour maintenir l'ouverture des plats.

Les pièces non encadrées ou de petit format seront obligatoirement placées sous vitrines.

La présentation des pièces encadrées ou encapsulées sera effectuée aux frais de l'emprunteur.

L'emprunteur devra sécuriser les cadres par des pattes d'accrochage vissées au mur ou par tout autre dispositif de sûreté approprié. Tous les éléments ajoutés au moment de l'installation des pièces devront être retirés avant leur réemballage.

Dans le local d'exposition comme dans les réserves, l'emprunteur s'engage à maintenir une humidité relative comprise entre 45 et 60 % et une température comprise entre 16 et 20°.

Gratuité

L'emprunteur s'engage à assurer la gratuité d'accès à son exposition aux membres de « Doucet Littérature », l'Association des Amis de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, sur présentation de leur carte de membre et d'une pièce d'identité.

Catalogue

Trois exemplaires du catalogue seront adressés à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le

Pour la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet
Le Directeur

Pour l'Emprunteur
Nom et fonction du signataire

Exemplaire pour l'emprunteur.